

Bureau du 22 novembre 2004

Décision n° B-2004-2686

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Revente, à la Commune, d'un immeuble situé 2, rue Descartes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la commune de Villeurbanne et afin de réaliser à terme l'extension du groupe scolaire voisin, la Communauté urbaine a préempté au prix de 50 600 , plus 4 400 TTC de commission d'agence, un immeuble situé 2, rue Descartes, concerné au plan d'occupation des sols par la réserve n° 40 pour extension de groupe scolaire au profit de la Commune.

Il s'agit d'un bâtiment de deux niveaux sur caves et combles aménagées à usage commercial et entrepôt ainsi que de la parcelle de terrain de 44 mètres carrés cadastrée sous le numéro 173 de la section BE sur laquelle est édifiée cette construction.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la commune de Villeurbanne qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix précité, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat qui lui est soumise relative à la revente, à la commune de Villeurbanne, d'un immeuble situé 2, rue Descartes.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 50 600 plus 4 400 TTC de commission d'agence résultant de cette cession ainsi que les frais d'actes notariés feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,